

L'INPI a détecté une pièce justificative  
et a procédé à son retrait dans le document.



conseil • expertise comptable • audit

**Commissaires aux comptes**

Anne Laure Destruel

Thierry Marty

Jérôme Cathala

Thierry Eychenne

Sylvie Maguelonne

Sébastien Roch

**2D SONDAGE/FORAGE**

Société à responsabilité limitée au capital de 15 000 €

617, Route du Château d'Eau

82370 CAMPSAS

RCS MONTAUBAN 499 471 142

**RAPPORT DU COMMISSAIRE A LA TRANSFORMATION ET  
DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LA TRANSFORMATION DE  
LA SARL 2D SONDAGE/FORAGE EN SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE**

05 63 03 86 65  
audit@sodecal.fr

449, Avenue du Danemark  
Albasud - BP 364  
82000 Montauban

MEMBRE INDÉPENDANT

## **RAPPORT DU COMMISSAIRE A LA TRANSFORMATION ET DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LA TRANSFORMATION DE LA SARL 2D SONDAGE/FORAGE EN SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIÉE**

Aux associés,

En notre qualité, d'une part, de commissaire aux comptes désigné en application des dispositions de l'article L. 223-43 du code de commerce et, d'autre part, de commissaire à la transformation désigné en application des dispositions de l'article L. 224-3 du même code par procès-verbal de décision des associés en date du 22 novembre 2024, nous avons établi le présent rapport afin :

- De vous présenter notre analyse de la situation de votre société ;
- De vous faire connaître notre appréciation sur la valeur des biens composant l'actif social et, le cas échéant, sur les avantages particuliers stipulés et de nous prononcer, en application des dispositions de l'article R. 224-3 du code de commerce, sur le montant des capitaux propres par rapport au capital social.

### **Mission du commissaire aux comptes sur la situation de la société**

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté notamment à analyser la situation de la société au regard de caractéristiques financières et d'exploitation.



La synthèse de l'analyse des comptes, arrêtés au 31 décembre 2023, est la suivante :

- Le total de l'actif de votre société d'un montant de 546 K€ comprend notamment des immobilisations pour 28 K€, des créances clients de 146 K€ et des disponibilités pour 368 K€ ;
- Le chiffre d'affaires s'élève à 523 K€ contre 433 K€ au 31 décembre 2022, soit une évolution de +90 K€.  
Les charges d'exploitation de l'exercice s'élèvent à 518 K€ contre 423 K€ pour l'exercice précédent, elles sont principalement composées de charges externes pour 200 K€, de dépenses de personnel pour 258 K€ et de dotations aux amortissements sur immobilisations de 40 K€ ;
- Le résultat financier est bénéficiaire de 3 K€, ainsi le résultat net après impôts de l'exercice ressort à 7 K€ contre 8 K€ pour l'exercice clos au 31 décembre 2022 ;
- La situation nette au 31 décembre 2023 s'élève à 284 K€, pour un capital social égal à 15 K€ ;
- Il n'a pas été établi de situation intermédiaire postérieure au 31 décembre 2023, mais les éléments enregistrés en comptabilité jusqu'au 30 septembre 2024 ne laissent apparaître aucune dégradation de l'activité.

#### **Mission du commissaire à la transformation**

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté :

- A contrôler par sondages les éléments constitutifs du patrimoine de la société en termes d'existence, d'appartenance et d'évaluation ;
- A vérifier si, compte tenu des événements survenus depuis la date de clôture du dernier exercice, le montant des capitaux propres déterminés selon les mêmes règles et méthodes comptables que celles utilisées pour l'établissement des derniers comptes annuels est au moins égal au montant du capital social.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la valeur des biens composant l'actif social.

Sur la base de nos travaux, nous attestons que le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social.

Montauban, le 16 décembre 2024

**SODECAL AUDIT**



Anne-Laure DESTRUDEL

Commissaire aux comptes et à la transformation